



# Règlement du jeu MacWay

## “Hotte de Noël” Facebook

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La SAS MacWay JV2R, dont le siège social est situé 9 route d'Eschau 67400 Illkirch, immatriculée sous le numéro SIRET 43925104200032, organise :

Du 12/11/2021 à 10h00 au 12/12/2021 à 16h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat suivi d'un tirage au sort le 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre et 12 décembre, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisateur », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisateur » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir participer au tirage au sort du jeu Facebook, la personne devra remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Être détenteur d'un compte personnel Facebook.
- Utiliser son pseudo et mot de passe pour accéder à son compte personnel.
- Partager la publication.
- Commenter la publication du jeu en suivant les instructions données.

### ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Au total, 11 gagnants seront désignés parmi les participants lors des tirages au sort qui auront lieu le **19 novembre, 26 novembre, 3 décembre et 12 décembre**.

Les gagnants seront identifiés dans un commentaire à la suite du jeu concours pour leur confirmer qu'ils ont remporté les lots et seront invités à donner les informations nécessaires par message privé.

Le lot sera ensuite envoyé sous 45 jours. Si besoin, MacWay contactera le gagnant pour avoir les informations nécessaires pour envoyer le lot.

Tout gagnant contacté ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi du message privé sera réputé avoir renoncé à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera le gagnant parmi les participants ayant exprimé leur choix à l'aide de leur validation de participation.

Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

### ARTICLE 5 – RÉCLAMATIONS

Les réclamations relatives au tirage, au résultat mais également à la remise ou la réception du lot, est à adresser à la société organisatrice (article 1) avant les 45 jours suivants la date de fin de jeu. Dépassé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

## ARTICLE 6 – DOTATION

### Les lots du jeu :

- Vendredi 12 nov : **DDISAM0126 - Samsung 860 EVO 500 Go**
- Lundi 15 nov : **ACSNVO0360 - Novodio support vélo aluminium pour iPhone & smartphone**
- Jeudi 18 nov : **WIA001VFBK - Belkin Boost Charge Noir Intérieure**
- Dimanche 21 nov : **DDISAM0145 - Samsung 860 QVO 1To**
- Mercredi 24 nov: **DDISAM0126 - Samsung 860 EVO 500 Go**
- Samedi 27 novembre : **DDISAM0145 - Samsung 860 QVO 1To**
- Mardi 30 nov : **DDISAM0145 - Samsung 860 QVO 1To**
- Vendredi 3 déc : **Samsung 860 QVO 2To**
- Lundi 6 déc : **SACTHU0062 - Thule Crossover 2 Convertible Carry On 41L Bleu Sacoche/sac à dos convertible**
- Jeudi 9 dec : **Samsung 860 QVO 2To**
- Dimanche 12 déc : **DDELCE0093 - LaCie 1 Big Dock Thunderbolt 3 4 To - Station d'accueil / Disque dur externe**

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## ARTICLE 8 – ACCÈS AU RÈGLEMENT

Le règlement est consultable dans son intégralité depuis la page du jeu concours.

Une copie du règlement peut également être obtenue sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

## **ARTICLE 9 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

MacWay ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

La Société organisatrice pourrait, de plein droit, être amenée à annuler le tirage au sort du jour en raison de sa défaillance et réorganiser le tirage ultérieurement. Par ailleurs, MacWay ne saurait être tenue pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors du tirage au sort ou de la participation sur Facebook : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

## **ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Jeu organisé par la SAS MacWay.

« Jeu Facebook ».

Du 12 novembre au 12 décembre 2021.